

**Comité préparatoire
de la Conférence des Parties
chargée d'examiner le Traité
sur la non-prolifération
des armes nucléaires en 2020**

Distr. générale
26 avril 2019
Français
Original : russe

Troisième session

New York, 29 avril-10 mai 2019

**Vingt-cinquième anniversaire de l'adhésion
de la République du Kazakhstan au Traité
sur la non-prolifération des armes nucléaires**

Document de travail présenté par la République du Kazakhstan

1. Il y a 25 ans, le 14 février 1994, à l'occasion d'une visite officielle, le premier Président de la République du Kazakhstan, Noursoultan Nazarbaïev, présentait au Président des États-Unis d'Amérique Bill Clinton, alors chef d'État du pays dépositaire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, les instruments de ratification du Traité par le Soviet suprême du Kazakhstan.
2. À cette date, le Kazakhstan a officiellement adhéré au Traité en tant qu'État non doté d'armes nucléaires, à l'issue d'un travail systématique lié à la décision prudente et clairvoyante du premier Président Noursoultan Nazarbaïev tenant à fermer le site d'essais nucléaires de Semipalatinsk (Kazakhstan), à abandonner le statut d'État doté d'armes nucléaires et à évacuer du territoire kazakh toutes les armes nucléaires héritées de la chute de l'Union des républiques socialistes soviétiques (URSS).
3. Après avoir signé, aux côtés du Bélarus et de l'Ukraine, le Protocole au Traité entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs le 23 mai 1992, le Kazakhstan s'est engagé à adhérer au Traité en tant qu'État non doté d'armes nucléaires.
4. L'adhésion du Kazakhstan au Traité de non-prolifération a été une étape importante de la politique étrangère du pays, qui est axée sur le renforcement du régime de non-prolifération et l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires.
5. Le Traité sur la non-prolifération est la pierre angulaire des efforts consentis à l'échelle internationale pour prévenir la prolifération des armes nucléaires, et, à terme, pour les éliminer, et vise à promouvoir l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Il demeure l'accord multilatéral relatif au désarmement le plus universel.
6. En tant que partisan inconditionnel du désarmement et du renforcement du régime mondial de non-prolifération nucléaire, le Kazakhstan est favorable au strict respect, par l'ensemble des États parties, des dispositions du Traité sur la non-prolifération.



7. Le Kazakhstan appuie le nouveau programme de désarmement présenté par le Secrétaire général António Guterres dans son rapport intitulé « Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement » et les mesures pratiques qu'il propose pour l'ensemble des questions de désarmement, y compris les armes de destruction massive, afin d'ouvrir de nouvelles perspectives et de définir les domaines dans lesquels les États Membres doivent engager un dialogue sérieux et des efforts collectifs.

8. Le Kazakhstan, qui prend une part active aux mécanismes internationaux, notamment dans le domaine de la sécurité internationale, apporte une contribution réelle au renforcement des trois piliers du Traité sur la non-prolifération, à savoir le désarmement, la non-prolifération et l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

Désarmement

9. Le Kazakhstan a volontairement renoncé au quatrième arsenal nucléaire au monde, qui comprenait, au début de 1991, 1 216 têtes nucléaires pour missiles balistiques intercontinentaux, ainsi que des ogives nucléaires pour bombardiers lourds.

10. Entre 1949 et 1989, 468 explosions nucléaires ont eu lieu sur le site d'essais nucléaires de Semipalatinsk. Plus d'un million et demi de personnes en ont subi les effets et un vaste territoire a été exposé à la contamination radioactive.

11. Par décret du premier Président de la République du Kazakhstan Noursoultan Nazarbaev en date du 29 août 1991, le site d'essais nucléaires de Semipalatinsk a été fermé.

12. En 2006, un accord historique a été signé à Semipalatinsk, le Traité portant création d'une Zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, qui est entré en vigueur en 2009. Fait capital, le Traité est complété par un Protocole relatif aux assurances négatives de sécurité, signé le 6 mai 2014 à New York par les représentants des États dotés d'armes nucléaires (Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord). À ce jour, quatre des cinq États dotés d'armes nucléaires (à l'exception des États-Unis d'Amérique) ont ratifié le Protocole.

13. Le Kazakhstan estime que la création résolue et progressive de zones exemptes d'armes nucléaires contribue à instaurer la confiance entre voisins de la région et jette les bases de la paix et de la coopération, notamment au Moyen-Orient, en Asie du Nord-Est et en Europe.

14. Le Kazakhstan estime que la création de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires, faisant tache d'huile, peut contribuer à faire de la Terre entière une grande zone exempte d'armes nucléaires. Dans ce contexte, le Kazakhstan a lancé une initiative visant à renforcer la coopération entre toutes les zones exemptes d'armes nucléaires existantes et, à cette fin, organisera en août 2019 à Nour-Soultan une réunion des représentants des États appartenant à ces zones.

15. Le 7 décembre 2015, à sa soixante-dixième session, l'Assemblée générale des Nations Unies par sa résolution [70/57](#) a adopté à la majorité des États Membres la première Déclaration universelle sur l'édification d'un monde exempt d'armes nucléaires, présentée à l'initiative du Kazakhstan, qui exprime la détermination des États à avancer pas à pas vers la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires. En 2018, un plus grand nombre d'États encore a soutenu la résolution [73/57](#), dans

laquelle l'Assemblée générale a rappelé l'adoption de la Déclaration, et les efforts se poursuivent en vue de son universalisation.

16. Les questions de la dénucléarisation de la péninsule coréenne, de la poursuite de l'application du Plan d'action global commun relatif au programme nucléaire de la République islamique d'Iran, de l'extinction du Traité entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée et de la non-adhésion des États dotés d'armes nucléaires au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires adopté par l'Assemblée générale le 7 juillet 2017 sont autant d'obstacles majeurs à la réalisation d'un monde totalement débarrassé de la menace nucléaire.

17. Le Kazakhstan n'aura de cesse que le monde soit débarrassé de la menace nucléaire avant le centenaire de l'Organisation des Nations Unies, en 2045.

Non-prolifération

18. L'axe principal d'action de la politique étrangère du Kazakhstan est le renforcement du régime de non-prolifération des armes de destruction massive. En 1992, le Programme de réduction concertée des menaces, également connu sous le nom de programme « Nunn-Lugar », a commencé à être mis en œuvre au Kazakhstan. Il prévoyait la réalisation d'une série de projets visant à détruire et décontaminer les infrastructures et les installations liées aux armes nucléaires, chimiques et biologiques qui se trouvaient sur le territoire kazakh au moment de la chute de l'URSS et de l'accession à l'indépendance, en 1991, le démontage des armes stratégiques offensives, la création d'un système de contrôle des exportations, l'amélioration de la gestion et du traçage des matières nucléaires et la conversion des industries d'armement.

19. Fort d'une politique de non-prolifération des armes de destruction massive solidement établie et d'un rôle mondial de premier plan dans l'extraction de l'uranium, le Kazakhstan est déterminé à appliquer la résolution [1540 \(2004\)](#) du Conseil de sécurité. Le pays s'emploie à améliorer encore le dispositif de lutte contre le trafic de matières nucléaires et d'autres matières radioactives. Afin d'aider les États à renforcer leurs capacités de lutte contre les menaces actuelles liées à la prolifération des armes de destruction massive, le Kazakhstan apporte son appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1540 \(2004\)](#).

20. Le Kazakhstan a été l'un des premiers pays à signer le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires de 1996 et à le ratifier en 2001, et espère sa prompte entrée en vigueur.

21. Le Kazakhstan contribue concrètement à l'établissement d'un régime de vérification efficace dans le cadre du Traité en coopérant activement avec l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires à la mise en place du système international de surveillance, dont cinq stations situées au Kazakhstan sont utilisées pour surveiller en continu la sismicité naturelle ou induite dans la région.

22. À sa soixante-quatrième session, en décembre 2009, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté à l'unanimité une résolution présentée à l'initiative du Kazakhstan, proclamant le 29 août Journée internationale contre les essais nucléaires. Cette décision confirme qu'il est fondamental que la communauté internationale reste attentive à la question de l'interdiction complète des essais nucléaires.

23. Dans le contexte de l'intensification de la lutte contre le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive et du renforcement du contrôle et du

traçage des biens à double usage, l'adhésion du Kazakhstan au Groupe des fournisseurs nucléaires, le 13 mai 2002, a marqué une étape importante dans les efforts que mène le pays pour renforcer le régime international de non-prolifération. Lors de la quarante-sixième réunion du Groupe consultatif du Groupe des fournisseurs nucléaires, tenue à Vienne les 12 et 13 novembre 2018, le Kazakhstan a été désigné à l'unanimité des États membres pour présider le Groupe au cours de la période 2019-2020.

24. Au Sommet sur la sécurité nucléaire tenu à Washington en 2016, le Kazakhstan a adopté deux déclarations bilatérales conjointes : avec les États-Unis d'Amérique, sur la coopération dans les domaines de la non-prolifération et de la sécurité nucléaire ; avec le Japon, sur l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Il y a également présenté une déclaration commune concernant la banque d'uranium faiblement enrichi de l'Agence internationale de l'énergie atomique sur le territoire du Kazakhstan, à laquelle ont souscrit 18 pays participant au Sommet. Au cours de ce Sommet, le premier Président de la République du Kazakhstan a présenté un manifeste sur le monde au XXI^e siècle ([A/70/818-S/2016/317](#)), dans lequel il a exposé ses réflexions sur la guerre et la paix ainsi que sur le risque de guerre nucléaire.

25. À l'occasion d'une réunion spéciale du Conseil de sécurité tenue le 18 janvier 2018 sur le thème « Non-prolifération des armes de destruction massive : mesures de confiance », pendant la présidence kazakhe du Conseil, le premier Président de la République du Kazakhstan Noursoultan Nazarbaïev, soulignant que le Traité sur la non-prolifération revêtait une importance fondamentale, a proposé que le Conseil exerce ses prérogatives en durcissant les conditions permettant aux États de se retirer du Traité et en élaborant un mécanisme permettant l'application de mesures strictes contre l'acquisition d'armes de destruction massive et leur prolifération.

Utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques

26. En 1994, la République du Kazakhstan a adhéré à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) après avoir conclu un accord relatif à l'application de garanties dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

27. Considérant que le système de garanties est le dispositif le plus efficace au service du régime de non-prolifération nucléaire, le Kazakhstan a soumis toutes ses installations nucléaires au système des garanties généralisées de l'AIEA, démontrant ainsi son profond attachement aux objectifs de l'AIEA et au Traité sur la non-prolifération, et signé le 6 février 2004 à Vienne le Protocole additionnel à l'Accord de garanties généralisées, qui a été ratifié le 19 février 2007 et est entré en vigueur le 9 mai 2007.

28. Le Kazakhstan collabore activement avec l'AIEA dans le cadre du programme de coopération technique et participe à la réalisation d'une cinquantaine de projets régionaux et de plusieurs projets interrégionaux. La coopération technique entre le Kazakhstan et l'AIEA donne au pays un accès à des techniques modernes utilisées dans divers domaines d'activité.

29. Le Kazakhstan est partie à la Convention sur la sûreté nucléaire, à la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs, à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et des installations nucléaires, à la Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire, à la Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique et à la Convention de Vienne relative à la responsabilité civile en matière de dommages nucléaires.

30. Le 27 août 2015, à Nour-Soultan (Kazakhstan), le Gouvernement du Kazakhstan et l'AIEA ont signé un accord sur l'établissement de la banque d'uranium faiblement enrichi de l'AIEA au Kazakhstan. Le 29 août 2017, la banque a été inaugurée dans les locaux de l'usine métallurgique Ulba. En accueillant la banque sur son territoire, le Kazakhstan a apporté une contribution importante à la création d'un nouveau mécanisme international garantissant l'approvisionnement des États membres de l'AIEA en uranium faiblement enrichi.

31. En septembre 2017, le Kazakhstan et les États-Unis d'Amérique ont réussi à convertir le réacteur de recherche VVR-K d'un réacteur à combustible hautement enrichi en réacteur à combustible faiblement enrichi et sont parvenus à évacuer le combustible hautement enrichi usé de l'Institut de physique nucléaire, qui relève du Ministère de l'énergie de la République du Kazakhstan.

Préoccupations du Kazakhstan concernant les défis qui menacent le régime de non-prolifération des armes de destruction massive

32. Alors que les tensions internationales s'aggravent et que la sécurité internationale est remise en cause, le manque de confiance, de dialogue et d'entente entre États fait peser une menace directe sur la pérennité du régime mondial de non-prolifération des armes de destruction massive.

33. Les fondements de la stabilité stratégique sont mis à mal. Le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire de 1987 – élément important du processus de désarmement nucléaire, conformément à l'article VI du Traité sur la non-prolifération, et du maintien de l'équilibre et de la stabilité dans le monde dans l'intérêt de la communauté internationale tout entière – se trouve dans une situation complexe. L'extinction du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire pourrait mettre en péril la prorogation du Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs, qui expire en 2021.

34. Le monde se rapproche d'une nouvelle course aux armements à grande échelle. Nous déplorons la montée en puissance des rapports de force dans les relations politiques internationales, la prédominance de la dissuasion nucléaire dans les doctrines de sécurité nationale des États dotés d'armes nucléaires et le retour à la logique de blocs de l'époque de la guerre froide.

35. Le Kazakhstan souligne une nouvelle fois qu'il importe de préserver le Plan d'action global commun relatif au programme nucléaire iranien, qui contribue de façon notable au maintien de la paix et de la sécurité aux niveaux régional et mondial.

36. Il est nécessaire de poursuivre les travaux sur l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous demandons aux États mentionnés à l'annexe 2 du Traité, dont dépend l'entrée en vigueur du Traité, de prendre les mesures nécessaires pour adhérer au Traité et le ratifier dans les plus brefs délais.

37. Le Kazakhstan se félicite de l'évolution positive de la situation dans la péninsule coréenne, qui s'explique en grande partie par la volonté politique de toutes les parties concernées. Seule la voie politique et diplomatique permettra véritablement de régler des questions aussi complexes. Le Kazakhstan considère que les négociations et réunions bilatérales qui ont eu lieu en 2018 et 2019 entre les dirigeants des États-Unis d'Amérique et de la République populaire démocratique de Corée, ainsi qu'entre les États-Unis d'Amérique et la République de Corée, ouvrent d'importantes perspectives historiques, qui contribueront à renforcer la confiance mutuelle et créeront les conditions propices à la dénucléarisation de la péninsule coréenne et à la

normalisation des relations entre la République populaire démocratique de Corée et la communauté internationale.

38. L'absence de progrès tangibles depuis 20 ans en matière de désarmement nucléaire de la part des États dotés d'armes nucléaires conformément à l'article VI du Traité sur la non-prolifération ainsi que les nombreuses années de stagnation des travaux de la Conférence du désarmement ont conduit à l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires en 2017. Par ce traité, l'immense majorité de la communauté internationale envoie aux États dotés d'armes nucléaires un message clair quant à la nécessité de prendre sans tarder des mesures de désarmement concrètes et pratiques. Cet instrument ne doit pas creuser un fossé entre les États dotés d'armes nucléaires et les autres, qui sont majoritaires ; au contraire, il doit contribuer à interdire à l'avenir la possession de ce type d'armes de destruction massive.
